



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 03 MAI 2021 À 09H00 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Claude TIBI, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL (en audio), Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 12 avril 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Procédures juridiques

Affaire SIAH C/ TENTE-TADEU et CETINPOLAT - Point sur le dossier

Célia DUBERTRAND rappelle les faits et informe les membres du Bureau que les deux auteurs du cambriolage intervenu en janvier 2012, notamment dans les bureaux de l'administration du

SIAH, n'ont toujours pas versé au Syndicat la somme à laquelle ils ont été condamnés par la cour d'appel de Paris, le 30 janvier 2019. Dans ce contexte, par courriel en date du 14 avril 2021, Maître GENTILHOMME, avocat du Syndicat, a informé le SIAH avoir mandaté le cabinet d'huissiers de justice SCP TRISTANT afin de procéder à l'exécution forcée du jugement.

Intensification desancements des marchés publics du SIAH - Proposition de solutions pour la gestion des marchés publics

Célia DUBERTRAND explique que suite au transfert de la compétence collecte assainissement par 22 communes aux 1^{er} janvier 2019 et 1^{er} janvier 2020, le Syndicat a intensifié sa politique de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, qui s'est accompagnée d'une augmentation significative desancements de marchés publics, notamment de travaux.

Actuellement, selon les règles internes du SIAH, les marchés publics de travaux dépassant le seuil de 214 000 € HT relèvent des procédures dites d'appel d'offres ou formalisées, et doivent être soumis au Comité Syndical préalablement à leur publication. Cette obligation peut constituer un frein auancement des opérations dont certaines présentent un calendrier restreint.

Il apparaît donc nécessaire d'assouplir les procédures deancement de ces marchés de travaux afin de permettre une meilleure réactivité des services dans la réalisation des travaux d'importance tout en conservant la transparence auprès du Comité Syndical sur les opérations lancées.

Trois propositions peuvent être examinées :

- L'augmentation du seuil de recours à la procédure d'appel d'offres

Pour mémoire, en matière de marchés de travaux, le seuil légal de recours aux procédures formalisées se monte à 5 350 000 € HT, bien au-delà du seuil adopté par le Bureau Syndical. Le Bureau Syndical peut donc envisager d'augmenter le seuil de recours à la procédure formalisée à 1 M€ HT par exemple.

Cet amendement ne nécessitera pas de validation de la part du Comité Syndical puisque cette règle n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Ainsi, les marchés publics de travaux dont le montant serait inférieur à 1 M€ HT pourraient être lancés en procédure adaptée, tout en faisant l'objet d'une communication au Comité Syndical au travers des décisions prises par le Bureau.

Il est à noter qu'en cas d'opération de grande envergure ou d'un montant supérieur à 1 M€ HT, il sera toujours nécessaire de recourir au Comité Syndical.

Suite à l'interrogation des membres du Bureau, Célia DUBERTRAND indique qu'en 2020, 30 marchés publics ont été passés, dont 14 appels d'offres et 4 marchés d'un montant supérieur à 1 M€ HT. À ce jour, 13 marchés publics ont été lancés sur 2021, dont 7 appels d'offres en cours de rédaction ou de publication, et 2 marchés supérieurs à 1 M€ HT.

- Le recours à une délibération d'attribution des marchés plutôt qu'à une délibération deancement des appels d'offres

Leancement d'un marché public selon la procédure d'appel d'offres nécessite au préalable l'obtention de l'autorisation du Comité Syndical. Dans l'éventualité où une délibération d'autorisation deancement ne pourrait être prise avant la publication d'un marché public au

journal officiel, la réglementation permet la publication du marché sous condition qu'une délibération soit soumise au Comité Syndical avant l'attribution du marché public.

Le Syndicat peut ainsi soumettre en fin de procédure et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, une délibération au Comité Syndical précisant l'attributaire du marché public ainsi que son montant.

Cette solution à laquelle le SIAH a déjà eu recours dans des situations d'urgence, permet de manière ponctuelle de lancer un marché public rapidement mais conditionne toujours l'attribution de l'appel d'offres à son approbation par le Comité Syndical.

- La délégation du Comité Syndical au Président du Syndicat pour le lancement et l'attribution des appels d'offres

Pour rappel, lors de sa séance du 23 septembre 2020, le Comité Syndical a délégué au Président le lancement et l'attribution des marchés publics par procédure adaptée. Il pourrait être envisagé d'étendre cette délégation aux marchés publics de travaux lancés par voie d'appel d'offres, et donc supérieurs à 214 000 € HT.

Après des échanges entre la direction du SIAH et les membres du Bureau, les trois propositions sont mises au vote.

La solution qui consiste à augmenter le seuil de recours à une procédure formalisée à 1 M€ HT reçoit 10 voix.

La deuxième solution qui privilégie le recours à une délibération d'attribution des marchés publics de travaux plutôt qu'à une délibération de lancement des appels d'offres remporte deux voix.

La troisième solution n'emporte aucune voix.

Le Bureau Syndical acte l'augmentation du seuil de passation des marchés publics de travaux en procédure formalisée à 1 M€ HT.

Attribution de marchés publics :

Marché public de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Marché n° 11-20-48)

Déborah TANGUY précise que ce marché à bons de commande concerne la mise en conformité des branchements d'assainissement pour 60 habitations. Le SIAH prévoit dans un premier temps de respecter l'enveloppe budgétée, à savoir 195 000 € HT, puis interrogera ultérieurement les membres du Bureau quant à la poursuite des travaux au-delà de cette estimation.

Suite à une interrogation de Nicole BERGERAT, concernant le niveau des montants des offres par rapport à l'estimation du marché, Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que les montants des travaux en domaine privé sont difficiles à estimer, ainsi, face aux incertitudes, les entreprises candidates appliquent vraisemblablement une marge sur leurs offres.

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise ROUGEOT pour un montant de 254 073 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération 500B – avenant 1) - Avis sur la passation de l'avenant en CAO

Déborah TANGUY indique que cet avenant constitue une augmentation de 3,95% du montant global du marché et demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent soumettre cet avenant à la CAO, sachant qu'il se situe sous le seuil de 5% d'augmentation. En tout état de cause, cet avenant sera soumis à l'approbation du prochain Comité Syndical.

Les membres du Bureau considèrent qu'il n'est pas nécessaire de présenter cet avenant en CAO.

Demande de subvention et définition de critères de marchés publics :

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Claude BIGEL sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARNOU 159)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue des Pêcheurs sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 124)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Demande de subvention et fixation des critères pour la réhabilitation des canalisations communales d'eaux usées de la Rue Jacques POTEL sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix. Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention.

Déborah TANGUY ajoute par ailleurs que ce dossier a déjà été soumis au Comité Syndical.

Demandes de subvention :

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel sur le territoire des communes d'ARNOUVILLE, de BONNEUIL-EN-FRANCE et de GARGES-LÈS-GONESSE

Déborah TANGUY précise que certaines opportunités d'acquisitions amiables sont réalisables très prochainement dans les secteurs de la Nef, de la Fontaine Plamond, de la Huguée et des Pieds-Humides. Les propriétaires des parcelles sont essentiellement des agriculteurs.

Ces acquisitions s'effectuant dans le cadre de reméandrage, elles peuvent être financées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ce projet fera l'objet d'une autorisation environnementale, avec déclaration d'utilité publique.

Le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI

Retour sur la réunion du 16 avril 2021 avec Madame le Maire de la commune de MOISSELLES concernant l'opération n° 509 pour la renaturation du Petit Rosne

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que cette rencontre a été programmée à l'initiative du SIAH dans le cadre du lancement de la maîtrise d'œuvre externe relative à la renaturation du Petit Rosne.

Jean-Pierre LECHAPTOIS rappelle que la majorité des parcelles a été acquise par le même propriétaire dans l'objectif de réaliser une opération immobilière. Cependant, le site a été classé en zone NCE par la Préfecture, car il constitue un couloir écologique. Le recours à une Déclaration d'Utilité Publique sera certainement nécessaire.

Retour sur la réunion du 22 avril 2021 avec Monsieur le Maire de la commune de SARCELLES concernant la rétrocession des réseaux dans le cadre du projet relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la problématique du bassin de retenue dit "des Sablons" et l'état dégradé du dalot du Petit Rosne en amont de la réouverture du Petit Rosne dans Sarcelles-village

Déborah TANGUY précise que la réunion a porté sur trois sujets ; le premier, relatif à la rétrocession des réseaux dans le cadre du projet NPRU, concerne principalement les bailleurs.

La deuxième problématique se rapporte au bassin de retenue dit « des Sablons » qui, s'il est localisé sur la commune de Stains, ne reçoit que les eaux de Sarcelles, et engendre des inondations d'habitations. Le propriétaire de ce bassin n'est pas identifié.

Le troisième point abordé lors de cette rencontre concerne l'état dégradé du dalot du Petit Rosne qui, s'il ne présente pas de danger imminent, devra faire l'objet d'une réfection. Les membres du Bureau seront informés du montant des travaux.

Copie du courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires du VAL D'OISE (DDT), à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) relatif au diagnostic permanent

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que ce courrier présentant l'état d'avancement du diagnostic permanent du SIAH s'inscrit dans la continuité de la présentation effectuée par Christophe LANIER, lors d'un précédent Bureau, relative à la mise en place du diagnostic permanent.

Éric CHANAL souligne que l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau en matière de réhabilitation de réseaux est désormais adossé à l'existence d'un diagnostic permanent et rappelle que cette démarche s'accompagne de ce fait de forts impacts réglementaires et financiers qui nécessitent des échanges réguliers avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, Éric CHANAL informe les membres du Bureau que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a conscience de la difficile soutenabilité des délais imposés, notamment pour les collectivités qui se sont vues nouvellement transférer la compétence collecte.

Suite à la demande de Jean-Charles BOCQUET, Déborah TANGUY propose de transmettre les annexes de ce courrier aux membres du Bureau.

STATION DE DÉPOLLUTION

Proposition de date pour la visite de l'atelier d'Olivier JUTEAU, Maître Verrier

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que la date proposée pour la visite de l'atelier du Maître Verrier est le 18 juin, sur la commune de GOMMECOURT dans les Yvelines. Le site du Maître Verrier est consultable sur internet.

Les membres du Bureau actent une durée de visite de l'atelier d'une heure à partir de 10h30.

Fin de la réunion de bureau à 9h50

Prochaine réunion de bureau lundi 17 mai 2021 à 9h00